DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

ARRONDISSEMENT DU HAVRE

C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS

COMMUNE DE LILLEBONNE

Accusé de réception en préfecture 076-267600948-20240403-D07042024-AR Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024

# CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 3 AVRIL 2024

DATE DE LA CONVOCATION: 22/03/2024

Total membres	11	
En exercice	11	
Présents	10	
Absent	0	
Votant par procuration	1	
Votants	11	

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois avril, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente.

## Etaient présents:

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Michelle DAJON, Madame Evelyne BAILLEUL, Madame Arlette LECACHEUR, Monsieur Patrick CIBOIS

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Monsieur Matthieu ROUZÉE, Madame Sylvie MALIÉ, Madame Elisabeth GUIRLET

## Etait excusée :

Madame Julie GILBERT D'HALLUIN

qui donne pouvoir à

Madame Christine DÉCHAMPS

<u>Délibération n°:</u>

D.07/04.2024

Objet:

Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

**Budget Primitif 2024** 

C.C.A.S. DE LILLEBONNE du Conseil d'Administration Séance du 03.04.2024

<u>Délibération n°:</u>

D.07/04.2024

Objet:

Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

**Budget Primitif 2024** 

Lors de sa séance du 21 février 2024, le Conseil d'Administration a débattu des orientations budgétaires du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités pour 2024.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet du Budget Primitif pour l'exercice 2024, budget équilibré en dépenses et en recettes

La présente délibération a pour objet de présenter au Conseil d'Administration les grandes lignes du Budget Primitif du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités pour 2024 en vue de son approbation.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-12, L2121-29 et L2313-1,

Vu les orientations budgétaires présentées au Conseil d'Administration du 21 février 2024 (D.01/02.2024),

Considérant le rapport de présentation du Budget Primitif 2024 du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités, annexé à la présente délibération,

#### Le Conseil d'Administration est invité:

- à adopter le Budget Primitif 2024 du C.C.A.S. qui s'établit en équilibre :
  - en section d'investissement à

66 764,17 €

en section de fonctionnement à

1 102 162,22 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

- RECETTES :		<u>EUROS</u>
Chapitre 10 Chapitre 040 Chapitre 001 * Total des recette	Dotations, fonds divers et réserves Opérations d'ordre de transfert entre sections Résultat d'investissement reporté es de la section d'investissement : 66 764,17 €	1 900,00 9 000,00 55 864,17
- DEPENSES:		<u>EUROS</u>
Chapitre 21 Chapitre 040	Immobilisations corporelles Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 984,17 1 780,00

\* Total des dépenses de la section d'investissement : 66 764,17 €

C.C.A.S. DE LILLEBONNE du Conseil d'Administration Séance du 03.04.2024

<u>Délibération n</u>°:

D.07/04.2024

Objet:

Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

**Budget Primitif 2024** 

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

- RECETTES :		<u>EUROS</u>
Chapitre 013	Atténuations de charges	500,00
Chapitre 70	Ventes de produits et prestations de services	112 107,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	922 334,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	900,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 780,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	64 541,22

<sup>\*</sup> Total des recettes de la section de fonctionnement : 1 102 162,22 €

-	DEPENSES :		EUROS
	Chapitre 011	Charges à caractère général	252 762,22
	Chapitre 012	Charges de personnel	801 000,00
	Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	39 200,00
	Chapitre 67	Charges exceptionnelles	200,00
	Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 000,00

<sup>\*</sup> Total des dépenses de la section de fonctionnement : 1 102 162,22 €

<u>DÉLIBERATION ADOPTÉE PAR 9 VOIX POUR</u>
ET 2 ABSTENTIONS (Monsieur Patrick CIBOIS, Madame Arlette LECACHEUR)

Pôle des Solidarités

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

La Présidente du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités